



LAPALUD

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2024-145**  
**du 04/06/2024**

**portant des mesures temporaires de circulation et de  
stationnement  
Rue des Orfèvres  
pour livraison béton  
Du 10 juin 2024 au 11 juin 2024**

Le Maire de LAPALUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe ;

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande formulée le 04 juin 2024 par Mme FLASQUIN Marie pour livraison béton au 8 Rue des Orfèvres à LAPALUD,

**Considérant** que pour permettre cette livraison, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

### **ARRÊTE**

**Article 1** : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés du 10 juin 2024 au 11 juin 2024 de 08 h 00 à 18 h 00.

**Article 2** : La place de stationnement en face le n°15, le long des garages individuels est interdite au stationnement afin de faciliter l'accès à la livraison par un camion toupie.

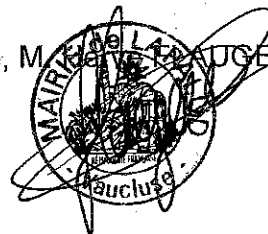
La société Drôme Béton est autorisée avec un camion supérieur à 3.5 T à emprunter la Rue des Orfèvres pour accéder au 08 Rue des Orfèvres.

**Prévenir les riverains en amont.**

**Article 3** : Les panneaux de signalisation seront apposés par Mme FLASQUIN Marie qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation.

**Article 4** : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. **LAUGERE**

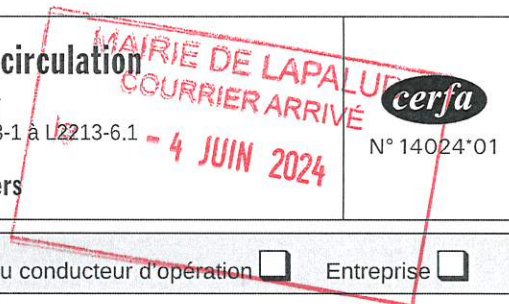




# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



## Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : FIASQUIN Prénom : Marie  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : 8 Extension : ..... Nom de la voie : rue des orfévres  
Code postal 84840 Localité : LAPALUD Pays : FRANCE  
Téléphone 0617073309 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [ ][ ][ ][ ]  
Courriel : marieetony @ live.fr

## Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [ ][ ][ ][ ]  
Courriel : ..... @ .....

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Rue des orfévres  
Code postal 84840 Localité : LAPALUD

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : Besoin de bloquer la place dans la rue des orfévres au niveau du n°12, pour laisser passer un camion pompier.  
Date prévue de début des travaux : 10 06 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 002

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 002 Date de début de réglementation 10 06 2024  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue [ ][ ][ ]  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) [ ][ ][ ]

Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : FLASQUIN Prénom : Marie  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : 8 Extension : ..... Nom de la voie : rue des arfenres  
Code postal 84840 Localité : LAPACUD Pays : FRANCE  
Téléphone 06 17 07 33 09 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :   
Courriel : marieetlony @ live.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 04 06 2024

Nom : FLASQUIN Prénom : Marie Qualité : demandeur